CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Séance du lundi 27 juin 1892

La séance est ouverte à 7 heures 05, sous la présidence de M. Victor Delourme, maire.

Sont présents : MM. Clotaire Courier, Henri Jovenaux, Augustin Spriet, Désiré Delsalle, Jules Courier, Jean-Baptiste Selosse, Nivesse Bailly, Napoléon Detailleur, Louis Mullier, Louis Detailleur, Louis Franchomme, Jean-Baptiste Deldalle, Daniel Leveugle, Auguste Vignier, Omer Ameye, Jean-Baptiste Leuridan, Jean-Baptiste Lepers ; Henri Desruelles, Gustave Desrumaux, Adolphe Gros, Henri Wattel.

Absent : M. Six.

M. Alexandre Damey, secrétaire de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mai dernier qui est adopté sans observations.

On procède ensuite à la nomination d'un sécrétaire pour la séance. M. Destailleurs, Napoléon, est élu à l'unanimité.

Comptes de la gestion de 1891. — M. Fourmentin, percepteur, donne connaissance au conseil des comptes de la gestion de 1891, qui s'établissent comme suit :

Recettes ordinaires 26,950,66; recettes extraordinaires 23,932,43; id. supplémentaires 16,964,43. Total des recettes 67,857,52; reste à recouvrer 120,50.

Dépenses ordinaires, 23,949,41; dépenses extraordinaires, 21,479, 14; dépenses supplémentaires, 25,010,82. — Dépenses générales 70,439,37. Soit un excédent de 2,601,85, excédant de 1890 8,564,86; soit un excédant en 1891 de 5,963,01.

Le Conseil adopte ces chiffres sans observations.

Nomination d'un membre pour le Bureau de Bienfaisance. — M. Blervacque est élu.

Demande de Mlles Savreux et Lepers, institutrices. — M. le Maire. Nous avons reçu de ces demoiselles une lettre par laquelle elles nous demandent une indemnité de logement. — M. Mulliez. Nous avons déjà soulevé cette question plusieurs fois et elle a toujours été rejetée. Je crois que ces demoiselles pourraient arriver facilement à se loger à l'école. — M. Spriet. En effet, si elle peuvent se loger à l'école, il n'est pas nécessaire de leur donner une indemnité pour leur logement. Le Conseil se rallie à la proposition de M. Mulliez et rejette par conséquent cette demande.

Demande de Mlle Delsalle, receveuse des postes. — M. le Maire. Nous avons également reçu une lettre de Mlle Delsalle, receveuse des postes, par laquelle elle nous fait remarquer que son logement n'est pas suffisant ; il lui manque, dit-elle, une buanderie et diverses choses. Avant de recevoir cette lettre, j'avais eu l'occasion de voir M. le directeur, qui m'en avait causé ; j'ai également vu M. Emblans, et lui ai demandé combien coûteraient les travaux pour les choses que réclame Mlle Delsalle ; d'après lui, il faudrait dépenser environ 425 francs. Je vous propose de renvoyer cette demande à la commission des travaux. — Adopté.

Demandes de subvention. — Le Conseil accorde les subventions suivantes aux sociétés ci-après :

Société de gymnastique l'*Etincelle*, 200 fr. ; la chorale les *Amis-Réunis*, 200 fr. ; la *Jeune France*, 200 fr.

Le Conseil renvoie à la commission des finances, la demande de la société les *Trompettes de Wasquehal*.

Installation d'un bureau télégraphique. — M. le Maire. Cette question a déjà été soulevée plusieurs fois ; nous avons encore reçu une lettre de M. le Préfet, qui nous demande de prendre une décision au plus tôt. Ce service serait, bien entendu, fait pour tous les hameaux de la commune.

A l'unanimité le Conseil accepte l'installation d'un bureau télégraphique.

Affaire Ghislain. — M. Spriet. Comme vous le savez, on veut nous faire payer les frais de terrassement du Pont du Moulin; nous avons rendu visite à l'avocat et il nous engage à procéder : il faudrait pour cela que nous donnions tous les pouvoirs nécessaires à M. le maire. — M. Delsalle. En effet, cela est très juste, et nous devons nous défendre pour sauvegarder les intérêts de la commune. Le conseil se rallie à la proposition de M. Spriet.

Les prestations. — Le conseil décide, qu'étant données les ressources de la commune, on procédera, comme par le passé, pour les prestations.

Le budget supplémentaire de 1892. Recettes 16,964 fr., dépenses 28,275 fr. 30. Le conseil adopte.

Crédits divers et supplémentaires. — Après diverses explications de la part de M. Spriet, le conseil renvoie cette question aux commissions des travaux et des finances.

La fête du 14 juillet. — M. Spriet. L'an dernier, nous avons voté pour cette fête une somme de 500 francs ; je vous proposerai d'y ajouter, pour cette année, 100 francs de façon à y donner plus d'éclat. Je prie MM. les membres de la commission des fêtes, si ma proposition est acceptée, de bien vouloir se réunir au plus tôt. A l'unanimité cette proposition est acceptée.

Les enterrements le dimanche après-midi. — M. Leveugle. Nous donnons à MM. les curés une subvention; puisque nous ne mettons pas d'oppsition à cela, ne pourait-on pas les obliger à faire les enterrements le dimanche après-midi. — M. le Maire. Je ne sais pas si nous pourrions les forcer; mais, pour moi, je crois que cela serait une très bonne chose si l'on pouvait faire les enterrements le dimanche après-midi.

M. Leveugle. — Nous sommes libres de leur accorder une subvention et s'ils refusent notre demande qu'on leur supprime ce que la commune leur alloue. — M. Vignier. En effet, cela est parfois désagréable, car j'ai vu des personnes qui ont perdu trois jours de travail parce que l'on ne pouvait pas faire un enterrement le dimanche. — M. Spriet. Nous pourrions faire circuler une pétition dans la commune. — M. Delsalle. Je crois qu'en émettant un vœu et en allant trouver M. le curé nous obtiendrions satisfaction. Adopté à l'unanimité.

Demande de Mme Fleuris, sage-femme. M. Spriet. Nous avons reçu une lettre de cette dame, qui demande à avoir une subvention pour les accouchements chez les indigents. — M. Mulliez. Je n'y vous pas d'inconvénients, et je proposerai de lui voter 100 francs. — M. Spriet. Je crois qu'il serait prudent d'étudier cette demande jusqu'à la prochaine séance. Adopté.

M. Delsalle. Nous avions promis de donner au garde-champêtre Wanin une gratification pour les dérangements qu'il a eus pour faire la recette sur le marché. Je vous proposerai donc de lui voter une somme de 25 fr. — M. le Maire. En effet, cela lui est bien dû, car il s'est réellement dévoué. Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de M. Delsalle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 heures 50.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 27 juin.* — Vol de plomb. — Un agent passait rue du Touquet à Tourcoing, dans la nuit du 25 juin quand il vit deux jeunes gens dont l'un portait un sac ; à peine ceux-ci l'avaient-ils aperçu qu'ils s'enfuirent ; l'agent en rattrapa un cependant : il dit se nommer Henri Castel et déclara avoir pris le zinc et le plomb qui furent trouvés dans le sac dans un chantier en construction.

Castel comparait devant les juges : il a dix-sept ans, il n'a guère d'antécédents bien recommandables : il est cette fois encore condamné à deux mois d'emprisonnement.

Confiance trompée. — M. Evrard, illeur à Roubaix, logeait chez lui son beau-frère, Henri Renard, âgé d'une vingtaine d'années, qui profita d'être seul à la maison pour enlever une somme de dix francs enfermée dans un coffre. Renard encourt une peine de quinze jours.

Me Conformez.

Le marquis de Morès et son père. — Lors du mariage de M. le marquis de Morès avec Mlle Medora von Hoffmann, fille du riche banquier de New-York, M. le duc et Mme la duchesse de Vallombrosa ont constitué en dot à leur fils une rente ou pension viagère de 20,000 fr. par an, et le duc a pris en outre, à sa charge le payement des dettes antérieures au mariage de M. le marquis de Morès et de celles résultant de la déconfiture de l'Union générale.

En partant pour l'Amérique, où il est resté pendant plusieurs années, M. le marquis de Morès avait laissé à son père sa procuration générale.

A son retour, il demanda compte à ce dernier de la gestion de sa fortune et de sa part lui revenant dans la succession de sa mère, Mme la duchesse de Vallombrosa.

Il lui réclamait, en outre, une somme de 500,000 fr., montant d'un legs fait à son profit par la duchesse de Caraman, sa marraine.

A cette demande, M. de Vallombrosa répondit en opposant à son fils un compte dressé par M. Fay, leur mandataire commun, et qui avait été approuvé par eux.

Dans ce compte figurait une somme de 1 million 200,000 francs payée par M. le duc de Vallombrosa sur l'acquit de son fils, et qu'il prétendait réclamer, comme substitué aux droits des créanciers ainsi désintéressés.

Le marquis de Morès soutenait au contraire, que le payement de ces dettes constituait à son profit un véritable avancement d'hoirie et ne permettait pas à son père de lui en réclamer actuellement le montant.

Le tribunal de la Seine, après avoir entendu les plaidoiries de Me Demange, avocat pour le marquis de Morès et de Me Philibert, pour le duc de Vallombrosa, a, contrairement aux conclusions de M. le substitut Jambois, rendu vendredi un jugement donnant gain de cause au marquis de Morès.

Aux termes de ce jugement l'engagement pris par un père de famille à l'occasion du mariage de son fils, de payer les dettes antérieures de ce dernier, constitue un avancement d'hoirie, mais n'a pas pour résultat de substituer le père dans les droits des créanciers de son fils.

Par suite, si le fils reste redevable à la succession de son père, lorsqu'elle s'ouvrira, des sommes ainsi avancées, le père n'est pas fondé à lui en réclamer, quant à présent, le montant en principal et intérêts et à les faire figurer dans un compte qu'il est tenu de lui rendre de la gestion de sa fortune dont il avait été chargé.

Il est fait exception d'une somme de 500,000 francs employée antérieurement par le père à éteindre les dettes du marquis de Morès, antérieures à son mariage.

PETITE CORRESPONDANCE

B. H. — Après la délibération sur l'excusabilité du liquidé qui n'a pas obtenu son concordat, les créanciers rentrent dans l'exercice de leurs actions contre lui : ils peuvent faire saisie-arrêt sur ses appointements, ordinairement dans la proportion du cinquième, à moins que cette portion même ne soit déclarée par justice avoir son caractère alimentaire.

P. — 1° Oui ; 2° On fait figurer à l'inventaire tout ce qu'on pose la communauté et appartient aux époux ; 3° On ne compte point naturellement ce qui est la propriété dûment justifiée de tiers, seraient-ils des enfants ou des parents ; 4° Oui.

VOYAGES A LA MER. — *Fête de Dunkerque.* — La Compagnie du chemin de fer du Nord met à la disposition du public des billets spéciaux à prix réduits pour Dunkerque, au départ de Douai, Pont-de-la-Deûle, Lefort, Libercourt, Seclin, Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, valables dans un train de plaisir qui aura lieu le dimanche 3 juillet.

Fête des Sauveteurs à Calais. — Un second train de plaisir est organisé pour Calais, le même jour, au départ des mêmes gares. Pour plus de détails, voir les affiches spéciales.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — Dimanche 3 juillet grand concours international sur Bretigny. Prix d'honneur 200 fr. répartis en 20 prix de 10 fr. aux 20 premiers pigeons constatés offert par l'« Union fédérale colombophile » au siège de la société « Le Martinet » établie chez M. J.-B. Niffle, 45 rue Vaucanson. Mise obligatoire 1 fr. mise facultative 2 fr. Poule unique 25 cent. Poule à 50 c. un prix par 50 inscriptions — Poules facultatives à 1, 2, 3, 5, 10 et 20 fr. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J Rosoor) — Constatation obligatoire par l'appareil automatique (Van den Bossche) — Des paniers seront spécialement réservés aux femelles — Mise en panier le vendredi 1er juillet, de 3 à 6 heures 1/2 du soir

— Dimanche 3 juillet, concours de Saint-Just, 150 prix d'honneur, 1re préparation pour le septième grand concours national Roubaisien du 14 juillet, organisé par la Fédération Roubaisienne au siège de la société les « Francs Voyageurs », établie chez M. Henri Mulliez, rue de Tourcoing (extrémité de la grande route de Roubaix à Mouveaux). Mise en panier samedi 2 juillet de 3 à 6 h. 1/2. Poules à 25-50 cent. 1, 2, 3, 5. (Avis) Il y aura à ce concours une magnifique pendule avec sonnerie valeur 50 fr. (garantie 3 ans) par une mise à 0,25 c.

Le réglage des constateurs et des montres de délégue aura lieu chez M. Joseph Duthoit, rue de l'Epeule, 58, le dimanche 3 juillet, à 5 heures du matin.

Tourcoing. — Voici le procès-verbal de la réunion du jury colombophile constitué par la société « le Martinet » de Tourcoing :

« Les soussignés réunis en assemblée pour juger le différent entre MM. Henri Salembier et Louis Ringeval, tous deux de Roubaix,

» Après avoir pris connaissance du libellé de l'avis affiché au local de la société le jour de la mise en paniers des pigeons prenant part au concours de Ste-Maure, et apposé dans les appareils automatiques servant audit concours, reconnaissent l'entière bonne foi de M. Henri Salembier et l'impossibilité de fraude et déclarent à l'unanimité par vote secret les constatations de M. Henri Salembier régulières et valables.

» Ont signé : Victor Delobel, Edmond Dujardin, Louis Pelmasure, Ed. Browaeys, Gomer Petit, Hazebrouck, Louis Liagre. »

Tourcoing. — *Concours sur Chantilly.* — Voici le résultat du concours de pigeons sur Chantilly organisé par l'Union fédérale Tourquennoise qui a eu lieu dimanche 26 juin au siège de la société la « Rapide » établie chez M. Désiré Pottié rue de Menin. 100 francs prix d'honneur; lâcher 22 paniers, 6 heures du matin beau temps vent nord-ouest.

1er prix M. *Vandencke*; 2e J.-B. *Maes*; 3e *Belin*; 4e *Henri Benmion*; 5e *Desmaker*; 6e *Witemberg*; 7e *Wastine*; 8e *Parmentier*; 9e *Assemaine*; 10e *Louis Prouvost*; 11e *Emile Desbonets*; 12e *Louis Liagre*; 13e *Pierre Wagnon*, 14e *Verhague*; 15e *Holebek*; 16e *Pierre Vaneste*; 17e *Victor Bourgois*; 18e *Baert*.

19e prix *Louis Leman*, 20e *Douterluyne*, 21e *Boulongne*, 22e *Vandecapelle*, 23e *Henri Boulet*, 24e *Demoyette*, 25e *Deroley*, 26e *Ernest Belhoute*, 27e *Desbonneis*, 28e *Desrumeaux*, 29e *Pierre Cau*, 30e *Duvilliers*, 31e *Desmakere*, 32e *Martens*, 33e *Melgy*, 34e *Choquet*, 35e *Deville*, 36e *Assemaine*, 37e *Desburchy*, 38e *Douterluygne*, 39e *Tiberghien*, 40e *Vanhouck*, 41e *Assemaine*, 42e *Corbu*, 43e *Jonglez*, 44e *Camille Vandekerkove*.

45e prix *Blanspart*, 46e *Emile Lecomte*, 47e *Vastine*, 48e *J.-B. Schoon*. Reliquat de poules à 4 fr., 1er prix *Martens*, 2e et 3e *Vanaverbeck*, *Blanquart André*, *Desbonnet*, *Assemaine*, *Martens*.

1re série de 2 pigeons M. *Desmaker*, 2e *Douterluyghe*, 3e *Assemaine*, 4e *Vastine*, 5e *Martens*, 6e *Vanaverbeke*.

Le 1er pigeon a été constaté à 9 h. 0592" avec une vitesse de 963 m. 75 à la minute le dernier à 9h.18'46" avec une vitesse de 896 m. 50 à la minute.

LES JEUX DE BOULE

Tourcoing. — Voici le résultat du grand jeu de boule à la platine qui a eu lieu dimanche 26 juin chez M. Mahieu-Seynave cabaretier au pavillon de Bus rue de la Malcense :

1er prix 100 francs M. Mahieu-Seynave; 2e 70 M. Hippolyte Leconte; 3e 50 M. Achille Colsa; 4e 40 M. Louis Mahieu-Seynave 5e 25 M Albert Colza; 6e 15 M. Victor Desmettre. La première prime de 5 francs a été gagnée par M. Auguste Thève, la 2e par M. Emile Vermelin. Le rebattage des 9 a eu lieu à 9 heures et a duré jusqu'à 11 heures. Il y avait 130 bouleurs.

— Voici le résultat du jeu de boule à la platine pour des jambons qui a eu lieu dimanche 26 juin chez Madame veuve Fremaux, estaminet du « Sansonnet » rue de la Malcense Les cinq premiers prix étaient cinq jambons : le 1er M. Henri Devos, 2e Jean-Baptiste Vermesch, 3e Emile Mouton, 4e Henri Dolier, 5e Edouard Pollet, 6e 6 fr. Cyrille Cattieau.

7e prix 5 francs M. Constant Allart, 8e 4 fr. Albert Hessemer, 9e 3 fr. Hippolyte Leconte. Le jeu s'est terminé vers 1 heure du matin. Il y avait 232 bouleurs.

— Dimanche 3 juillet aura lieu un jeu de boule à la platine pour des jambons chez M. Henri Deborgher, cabaretier rue de la Croix-Rouge, 137.

— Dimanche 3 juillet aura lieu un jeu de boule à la platine pour des jambons, chez M. Maes, cabaretier à Saint-Martin, rue de Menin.

— Dimanche 3 juillet, aura lieu un concours de boule à la platine pour des jambons chez M. François Tiberghien, cabaretier à la Nouvelle Promenade à l'Epinette, rue du Flocon.

— Dimanche 28 août aura lieu un grand jeu de boules à la platine chez M. Emile Tiempont, cabaretier rue de Tournai 81: 200 francs de prix en espèces répartis comme suit : 1er prix 60 francs; 2e 30; 3e 35; 4e 25; 5e 15; 6e 10; 7e 5 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a fixé au 15 septembre prochain l'examen des engagés conditionnels.

NORD

Les fêtes de Dunkerque. — A deux heures a eu lieu dans le salon de l'Abreuvoir, le concours de déclamation.

Dans le tirage au sort des primes, la *Roubaisienne* a obtenu la troisième.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Haeyaert, curé de Killem, est transféré à Hondeghem. M. l'abbé Devos, vicaire à Hondeghem, est transféré à Pérenchies.

Cambrai. — *Cérémonie de l'Ordination.* — Mgr l'évêque de Lydda ordonnera, mardi, à six heures et demie, dans la chapelle du Grand-Séminaire, 45 minorés et 4 tonsurés; mercredi, à sept heures, en l'église métropolitaine, 48 prêtres, 13 diacres, 40 sous-diacres ; jeudi, en la chapelle du séminaire de Solesmes, 79 tonsurés.

Les « Rosati ». — On lit dans le *Petit Journal* :

« Un nouveau groupe de poètes et d'artistes, originaires du Nord de la France, s'est formé sous la dénomination de : *Les Rosati*. Au nombre d'une trentaine, les Rosati sont allés hier, sous la conduite de leur président, M. Carolus Duran, célébrer à Fontenay-aux-Roses la fête des Roses.

» Dès leur arrivée dans la coquette petite ville chère aux Félibres, il se sont formés en cortège et précédés de la musique municipale se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, où le maire leur a souhaité la bienvenue et a offert à leur président un superbe bouquet de roses.

» Un déjeuner amical a eu lieu ensuite. Au dessert, force toasts ont été portés au succès de la nouvelle union des artistes et des littérateurs des départements du Nord ; force poésies ont été dites en français et en picard. Le bon poète Crinon, dont les Rosati sont allés dernièrement couronner le buste dans la Somme, n'a pas été oublié, et on a chanté quelques-unes de ses plus alertes chansons. »

Arrestation d'un dévaliseur d'églises. — La police de Blois a arrêté ces jours derniers en flagrant délit de vol dans une église de cette ville un individu qui a déclaré se nommer Le Pagnon.

Au cours des interrogatoires qu'il a subis, cet individu a dit qu'il faisait partie d'une bande qui, depuis un certain temps, avait dévalisé plus de quarante églises dans une partie de la France.

Le Pagnon a dit notamment qu'il était de ceux qui ont dévalisé les églises de Valenciennes, Douai, Cambrai, Denain, etc. L'instruction de cette affaire qui sera longue, contribuera, espérons-le, à faire connaître les autres habiles voleurs de cette bande organisée.

PAS-DE-CALAIS

Un enfant mordu par un chien enragé. — Le 20 juin, un chien appartenant à M. Charles Mayeux, ouvrier mineur, coron Saint-Antoine, à Lens, a mordu l'enfant des époux Barbaux, une fillette de cinq ans.

Sur la demande des parents, le chien fut abattu samedi et soumis à l'examen de M. Déprez, vétérinaire à Lens, qui le déclara atteint de la rage. Mme Barbaux et son enfant sont partis dimanche pour Paris, envoyées, aux frais de la ville, à l'Institut Pasteur.

Faire des Miracles !

Nous ne le prétendons point comme certains charlatans prétentieux et ridicules. Nous disons seulement que la Lotion du Dr Roff, composée de principes agréables et salubres, d'une innocuité complète et d'un parfum exquis, nettoie très bien la tête, enlève les pellicules, arrête rapidement la chûte des cheveux et les fait repousser quand il reste de la vie dans le bulbe capillaire. Le flacon 3 francs. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Ste-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépôt : Tourcoing, Bruneau, phen, 2, rue de Lille. 34187d

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 juin.* — Daniel Deschamps, Hôtel-Dieu. — Gustave Lemaire, rue Brézin, cour Dékien. — Bertha Eeckhout, rue de la Chapelle-Carrette, 55. — Simonne Jouviaux, rue de Tunis, 23. — François Verlinde, rue de l'Alma, fort Frasez, 45. — Angèle Florquin, rue de Maubeuge, cour Lefebvre, 2. — Madeleine Bodard, rue Philippe-le-Bon, 11. — Albertine Seys, rue des Anges, cour Delfortrie, 3. — Clara Verbecke, rue de la Basse-Masure, 42. — Edmond Roussel, rue Marquisat, 35. — Jeanne Lefebvre, rue du Tilleul, 142. — Jean-Baptiste Deleu, rue Jemmin, cour Leroy, 3. — Paul Delcroix, rue Saint-Jean, 175. — Berthe Delannoy, boulevard de Paris, 86. — Albert Moreau, rue de la Paix, cour Favier, 1. — Julien Dupont, Hôtel-Dieu. — Aloïse Vandenberghe, Hôtel-Dieu. — Léon Jacquemyns, Place de l'Abattoir, 17. — *Mariages.* — Baptiste Barras, 30 ans, rue Denain, 25, et Constance Grosman, 24 ans, soigneuse, rue Denain. — Gustave Polsenaere, 27 ans, cordonnier, rue de Lille, 183, et Antoinette Lamacre, 19 ans, repasseuse, rue Lacroix, 17. — Ernest Vanlerberghe, 33 ans, tricur, rue Stéphenson, 33, et Marie Kint, 33 ans, bobineuse, rue Duflot. — *Déclarations de décès du 27 juin.* — David Vilcyn, 30 ans, rue des Fossés, 17. — Catherine Catrix, rue des Halles, 27. — Marie Vaillerie, 3 ans, rue Cartigny, cour F. Lallemand. — Jules Devendille, 1 an, rue de la Perche, maison Cornille, 4. — Charles Morel, 1 mois, rue de l'Ouest, cour du Jeu d'Arc, 12. — Hélène Janssens, 10 mois, rue des Longues-Haies, 143. — Louis Dolant, 79 ans, quai de Calais. — *J. Delattre, 31 ans, rue de la Liberté, 34.* — Victoria Cuvelier, 26 ans, Hôtel-Dieu. — Victor Dubois, 2 ans, rue de Mouveaux. — *Fête de Dunkerque.* — La Compagnie du chemin de fer du Nord met à la disposition du public des billets spéciaux à prix réduits pour Dunkerque, au départ de Douai, Pont-de-la-Deûle, Lefort, Libercourt, Seclin, Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, valables dans un train de plaisir qui aura lieu le dimanche 3 juillet.

Fête des Sauveteurs à Calais. — Un second train de plaisir est organisé pour Calais, le même jour, au départ des mêmes gares. Pour plus de détails, voir les affiches spéciales.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 juin.* — Arthur Planckaert, rue de Renaix. — Germaine Lefebvre, rue de Renaix. — Henri Hermand, rue de la Latte. — Victor Deletombe, aux Phalempins. — Jeanne Verfaille, rue du Prince. — Berthe Lebrun, rue du Brun-Pain. — *Du 27.* — Marie Vandenberghe, rue de la Croix-Rouge. — Marie Desmet, à la Marliere. — Paul Wattel rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès du 26 juin.* — Néant. — *Du 27.* — Marie Smits, 38 ans, sans profession, rue des Ursulines. — Catherine Pourcelle, 79 ans, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Jean Raguth, 1 mois, rue Vandevenne.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 juin.* — Lucien Clirteux, la Croix Bouillette. — Marcel Decraene, le Paradis. — *Mariage.* — Henri Delacroix, 25 ans, tisserand, et *Marie Deconinck, 18 ans, casquetier.* — *Déclarations de décès du 16 au 23 juin.* — Clotaire Duhamel, 12 ans 10 mois, la Place. — Louis Morel, 16 jours, les Duriez.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SERRURE-NUYTS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Henri-Joseph SERRURE, filateur, décédé à Roubaix, le 26 juin 1892, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 28 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le mercredi 29 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 86.

Les amis et connaissances de la famille DOLENT-POLLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe DOLENT, veuf de Jeanne Yomade POLLET, décédé à Roubaix, le 27 juin 1892, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 28, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, quai de Calais, chez M. Crépin-Dolent.

Les amis et connaissances de la famille Louis COCHETEUX qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles COCHETEUX, ancien libraire, chevalier du Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 25 juin 1892, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 27 courant, à 9 h., aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 29 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 43, à 9 heures 3/4. 62145

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 29 juin 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis NOCLAIN, époux de Dame Isabelle FLORIN, décédé pieusement à Roubaix, le 18 juin 1891, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 30 juin, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Eugène-Joseph GLORIEUX, vice-consul du Danemark, membre du Tribunal de commerce et administrateur de la Caisse d'épargne, époux de Dame Marie DUTEMPLE, décédé à Boulogne-sur-Seine, le 27 juin 1891, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *La kermesse* annelle sera fêtée dimanche prochain 4 juillet. De nombreuses réjouissances sont annoncées sur de gigantesques affiches placardés sur les murs de la ville : nous donnerons prochainement le programme de ces fêtes.

— *Enfant perdu... et réclamé.* — Nous avons annoncé qu'un enfant s'était perdu à Mouscron et que l'on comprenait vaguement qu'il s'appelait Richard Renard. Lundi matin, le père de cet enfant — lequel se nomme *Adrien* Renard, habitant au pont des Piats à Roubaix, en lisant le *Journal de Roubaix*, découvrit, on devine avec quelle joie, que son enfant, perdu depuis le matin, se trouvait à Mouscron. Il se rendit immédiatement en cette ville et réclama son enfant. Celui-ci, comme nous le disions hier, ne jouit pas complètement de toutes ses facultés.

Le drapeau rouge à Bruxelles. — La société ouvrière inaugurait hier son drapeau lorsque par inadvertance un cortège politique entra dans la zone interdite.

Les agents se précipitèrent vers eux sabre au clair. Une violente bagarre éclata. La police essaya de s'emparer du drapeau rouge. Plusieurs manifestants et agents furent blessés dont deux grièvement.

La police impuissante requit la garde du Palais qui arriva et chargea la foule à coups de crosse de fusil. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Course vélocipédique Paris-Ostende. — Il s'organise pour le mois prochain un grand concours vélocipédique de Paris à Ostende.

La course est un handicap arrangé de manière que les coureurs arrivent à Ostende à peu près ensemble. Il y aura donc plusieurs départs, calculés d'après la force ou plutôt la moyenne kilométrique que les coureurs engagés peuvent faire. Les départs se donneront à Paris, à la gare du Nord, le samedi 2 juillet, depuis 2 heures jusqu'à 11 heures du soir.

Voici la route qui sera suivie :

Paris, gare du Nord (départ) ; Porte de Champerret 5 kilom. ; Saint-Gratien 16 kilom. ; Méry 56 kilom. ; Beauvais 85 kilom. ; Amiens 146 kilom. ; Doullens 170 kil. ; Valhuon 214 kil. ; Saint-Omer 255 kil. ; Dunkerque 296 kilomètres et Ostende 348 kil. (arrivée). A chacun de ces points seront établis des contrôles.

Le premier prix consiste en un objet d'art, offert par le gouvernement français. Ce prix est complété par une somme de cinq cents francs, offerte par le Club privé du Kursaal d'Ostende. Les neuf autres prix sont les sommes suivantes : 300, 200, 150, 140, 130, 120, 110, 100 et 100 francs.

Bagarres socialistes à Bruxelles. — Hier après-midi une société ouvrière inaugurait son drapeau. Après une réunion à la « Bourse », estaminet de la Grand'Place, une société chorale, l'« Echo du Peuple », suivie d'une centaine de socialistes se rendit de café en café pour y donner des auditions.

Vers 9 heures et demie, le cortège socialiste fort de 200 personnes environ sortait de l'estaminet le *Messager de Louvain* et se disposait à se rendre dans un café de la rue de Namur en prenant la rue Royale. A la hauteur du ministère de la guerre, un agent de police intima aux socialistes l'ordre de rebrousser chemin. Les socialistes se trouvaient, paraît-il, sur la zone où le gouvernement a droit de police. Elle est inaccessible à tout cortège politique. Les socialistes l'ignoraient, paraît-il. Toujours est-il qu'ils continuèrent leur route en chantant le *Chant des Gueux*.

Arrivés à la statue Belliard, l'agent de police sonna du cornet de police. Immédiatement après cinq ou six agents de police surgirent et mirent sabre au clair. Une violente bagarre en résulta. La police essaya en vain de s'emparer des drapeaux rouges. Plusieurs manifestants et agents de police furent blessés peu grièvement heureusement. On cite parmi les blessés : MM. D'Ours, conseiller communal socialiste à St-Gille, Maes, membre du Conseil général du Parti ouvrier.

Voyant son impuissance, la police appela les grenadiers de la garde de la Place Royale.

Sous le commandement du lieutenant Meeus, ils chargèrent la foule à coup de crosse.

Plusieurs arrestations furent opérées. Les manifestants arrêtés furent internés à la prison des Petits-Carmes. De là ils furent amenés au commissariat de police du Sablon, où, après un long interrogatoire, ils furent mis en liberté.

Pendant bien longtemps une foule énorme a stationné sur la Place Royale en criant : « Vive l'armée ! A bas les socialistes ! A bas la police ! » Entretemps les socialistes se sont réformés en cortège et se sont rendus à la Maison du Peuple sans donner lieu à aucun autre incident.

Le conseiller communal socialiste Vandendorpe va interpeller le collège sur les événements d'hier soir.

CHOSES ET AUTRES

Un professeur de huitième fait faire à ses élèves une *composition d'ortographe*.

Il dicte en indiquant la ponctuation :

— ... Le Seigneur, *virgule* — dit l'Evangile, — *virgule* — ne veut pas la mort du pécheur — *à la ligne*.

— Quelle chance ! chuchotte un élève; moi qui dois aller dimanche à la pêche aux goujons !

— Ce chien est à vous ? dit un client au coiffeur, en train de lui tailler les cheveux.

— Oui, monsieur.

— Il a l'air intelligent ! et avec quel intérêt il vous regarde tailler !

— Oh ! ce n'est pas ça ! seulement quelquefois les ciseaux glissent, et il tombe un morceau d'oreille; il adore ça !

* * *

FEUILLETS DÉTACHÉS D'ALBUM

Voulez-vous qu'on croie du bien de vous ? N'en dites point. Pascal.

* * *

Ce n'est point un grand avantage d'avoir l'esprit vif si on ne l'a juste. La perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. Vauvenargues.

* * *

Le cœur n'a point de ridés. Fénelon.

* * *

Ceux qui n'ont pas souffert ensemble ne connaissent pas les liens du cœur les plus puissants. A. Dumas Fils.

* * *

Le jeune homme qui sort du collège en emporte le *fonds d'idées morales sur lequel il vivra. L'homme est en* puissance dans l'écolier. A. Dupuy.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'électro-homéopathie, *Guide médical des familles*, par le docteur Landry (1).

Il n'est personne de nos jours qui n'ait entendu parler de la grande découverte médicale accomplie par Hahnemann au commencement de ce siècle et qui porte le nom d'homéopathie. Qu'on l'accepte ou qu'on la repousse, il faut cependant compter maintenant avec elle. Il n'est plus permis, en effet, d'ignorer une doctrine qui possède à son actif des succès nombreux et d'autant qu'ils ont été obtenus souvent chez des malades abandonnés par des médecins de la vieille école.

Cependant, absorbé par ses études magistrales, Hahnemann dut se borner à tracer les grandes lignes de son œuvre, ce qui constituait déjà un travail gigantesque qu'il put à peine achever. Il restait à compléter sa doctrine et à la perfectionner : ce devait être la tâche de ses disciples et de leurs successeurs.

C'est à cette tâche que s'est voué le docteur Landry, qui nous donne dans son *Manuel d'électro-homéopathie*, le résumé de ses recherches et de ses travaux pendant plus de dix années.

L'auteur qui a pratiqué pendant plusieurs années la médecine à Roubaix a laissé ici des souvenirs qui, à défaut d'autre mérite, seraient déjà une recommandation suffisante pour son œuvre.

Qu'est-ce donc que l'électro-homéopathie ? C'est précisément le complément et le perfectionnement de l'homéopathie dont nous parlions tout à l'heure. Application féconde de la magnifique réforme d'Hahnemann, l'électro-homéopathie lui apporte une force nouvelle et décuple ses moyens d'action. Ce ne sont pas là de vaines paroles. Depuis que, rompant avec de vieux préjugés, quelques médecins zélés ont scientifiquement appliqué cette méthode admirable, on a vu guérir des maladies trop longtemps réputées incurables, telles que le cancer, la scrofule, les maladies de poitrine, etc. Voilà ce qu'expose le docteur Landry dans son manuel qui a le très grand avantage d'être écrit dans un langage clair et intelligible pour les profanes. C'est à notre avis le